

# Fiche d'INSCRIPTION Ateliers Ludo Educatifs

## ALE

UNIQUEMENT POUR LES ENFANTS  
D'ELEMENTAIRE (CP à CM2 uniquement)

Direction de l'Education  
Mairie d'Orléans - Hôtel Groslot  
45040 ORLEANS Cedex 1  
☎ : 02.38.79.26.35  
Mail : [ale@orleans-metropole.fr](mailto:ale@orleans-metropole.fr)

### MERCREDIS 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2019

**NOUVEAU**

**A partir du 5 novembre 2018, vous pouvez faire vos pré-réervations en ligne en vous connectant sur le portail famille :**

[www.moncompte.orleans-metropole.fr](http://www.moncompte.orleans-metropole.fr)

Avant toute demande il est impératif d'avoir complété et remis le dossier administratif unique complet 2018-2019

**J'INSCRIS MON OU  
MES ENFANTS À  
L'ENSEMBLE DES  
MERCREDIS DE LA  
PERIODE**

**Ce document est à remettre  
au référent relai de l'école**

**Du 05 au 16 novembre 2018**

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE POUR TOUS  
LES MERCREDIS DU SEMESTRE**

**DU 09 JANVIER AU 03 JUILLET 2019**

Cadre réservé au service  
Référént

Famille N°.....

Nom .....

Ecole .....

Date et heure de retour de la  
Fiche

...../.....h.....

Un accusé réception de la  
demande sera remis aux  
familles

Les fiches des enfants non  
scolarisés dans une école  
publique Orléanaise,  
pourront-être déposées au  
service Accueil / Inscriptions.

Seules les demandes faites  
par le portail famille ou par  
ce formulaire seront prises  
en compte.  
Aucune demande par mail  
ne sera traitée.

#OrleansMetropole

[www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)

 **Orléans  
Mairie**

**Exception :**

Si pour des raisons de garde alternée, vous souhaitez inscrire votre enfant un mercredi sur deux, merci de préciser s'il s'agit des semaines paires ou impaires et **d'indiquer les dates souhaitées**. Il est impératif de joindre un jugement attestant de la garde alternée.

**Semaines** (à préciser) : -----



**Horaires :** Les ALE fonctionnent de 8h30 à 11h30.

*Le lieu des ateliers Ludo-Educatifs de l'enfant est déterminé par son lieu de scolarisation.  
Les enfants seront conduits et repris directement sur l'ALE (pas de transport par la Mairie).  
Une garderie **PAYANTE** est ouverte de 7h30 à 8h30 et de 11h30 à 12h30.*

**Liste des ALE organisés à partir de Janvier 2019**

**Secteur Nord-Ouest**

**ALE Jean MERMOZ :**

Pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires Jean Mermoz, Les Aydes et Molière.

**ALE Pierre SEGELLE :**

Pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires Pierre Ségelle, Marcel Proust et André Dessaux.

**ALE MADELEINE:**

Pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires La Madeleine et Louis Guilloux.

**Secteur Nord-Est**

**ALE Olympia CORMIER :**

Pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires Olympia Cormier, les Cordiers, Gutenberg, Michel de la Fournière, Nécotin et Charles Péguy.

**Secteur Centre-Ville**

**ALE Jacques Androuet DUCERCEAU :**

Pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires Jacques Androuet Ducerceau et Charles Pensée.

**ALE Jean ZAY (NOUVEAU à partir de Janvier 2019) :**

Pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires Jean Zay et Guillaume Apollinaire.

**Secteur Saint Marceau**

**ALE La CIGOGNE :**

Pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de La Cigogne et du Jardin des Plantes.

**ALE Bénédicte MARECHAL :**

Pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires Bénédicte Maréchal et Maxime Perrard.

**Secteur de la Source**

**ALE Pauline KERGOMARD :**

Pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires Pauline Kergomard, Denis Diderot, Gaston Galloux, les Guernazelles, Antoine Lavoisier, Louis Pasteur, Henri Poincaré et Romain Rolland.

## A compléter pour le(s) enfant(s) à inscrire (CP à CM2 uniquement)

	Nom de l'enfant	Prénom	Ecole	ALE	Classe
1					
2					
3					
4					

### ALSH :

Cette demande est-elle faite si vous n'obtenez pas de place en ALSH pour votre enfant élémentaire ?

Oui

Non

### GARDERIE :

– je souhaite inscrire mon enfant à la garderie du matin (7h30 – 8h30).

Oui

Non

– je souhaite inscrire mon enfant à la garderie du midi (11h30 – 12h30).

Oui

Non

## Renseignements concernant le(s) enfant(s) à inscrire

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4
Nom :				
Prénom :				
Allergie (1)				
Restriction(s) alimentaire(s)				
Rappel DTP				

**Compagnie d'assurance (joindre le justificatif) :**

Nom .....

N° de police ou de contrat.....date de validité.....

## AUTORISATIONS

À être filmé et photographié	Oui	Non
À participer aux activités extérieures	Oui	Non
À être transporté en car	Oui	Non
À être transporté par les pompiers ou le SAMU en cas d'urgence	Oui	Non
À faire pratiquer toute intervention d'urgence	Oui	Non

### En cas d'urgence la famille est immédiatement avertie par nos soins

**Attention :**

Les parents, même séparés, sont supposés exercer conjointement l'autorité parentale. En cas de séparation des parents, les deux parents sont donc indiqués comme étant à prévenir en cas d'urgence et autorisés à venir chercher l'enfant. En cas de droit de garde restreint, la restriction devra être clairement exprimée, et justifiée par la photocopie du jugement. En cas de traitement médical, merci de joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance).

**Observation de la famille :** .....

.....

**Rappel :** *il n'y aura pas de commission d'attribution pour les places en ALE (pas de réponse par courrier).*  
**Cette fiche tient lieu d'inscription définitive au dispositif «ALE».**

*Toute demande d'annulation doit-être formulée par écrit.  
 Toute annulation quel que soit le motif donnera lieu à une facturation sur la base de 50% du tarif applicable à la famille.  
 Toute absence injustifiée sera facturée sur la base du tarif de la famille.  
 Seules les absences justifiées par la production d'un certificat médical annulent la facturation.*

### Coordonnées téléphoniques

Représentant 1	Représentant 2
<b>Fixe :</b>	<b>Fixe :</b>
<b>Portable :</b>	<b>Portable :</b>

Je soussigné(e)

Madame, Monsieur, .....

Mère       Père       Tuteur

certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette présente fiche  
 et confirme avoir pris connaissance du règlement des accueils de loisirs et des ateliers  
 Ludo-éducatifs.

Fait à Orléans le.....      Signature obligatoire